

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**DU 09 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 9 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD, Mme BREMOND, Adjoint, MM GELINEAU C., JOURDAIN G., Mmes CESBRON M, CESBRON S JOURDAIN M., LEVRON et PREHAUT.

**Absents excusés** : Léopold NALWANGO et Laurent VION

**Pouvoirs** : Léopold NALWANGO donne pouvoir à Gilles NAUD

**Secrétaire de séance** : Gérard JOURDAIN

**Convocation du 3 juillet 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 11 juin 2018.

Mr le Maire informe le Conseil que la délibération concernant les décisions modificatives est supprimée de l'ordre du jour et ajoute une délibération pour l'emprunt TVA car l'emprunt du Crédit Mutuel est proposé en 2 prêts : un pour les travaux HT de voirie et un pour la TVA

### **I – DÉLIBÉRATION POUR APPROUVER L'AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LES FINITIONS DE VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE L'ÉCHALIER »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'avenant n°2 au marché de travaux du lotissement « Le hameau de l'Echalier » lot N°1 « Voirie –Réseaux Divers »

Le marché de base du 3 avril 2008 et l'avenant n°1 du 28 décembre 2009 d'un montant total de 406 887,00 € HT soit 486 636,85 € TTC confié à l'entreprise Groupement BOUCHET Yzernay –Vezins est porté à 410 796,60 € HT soit 492 955,92 € TTC.

Ceci en raison des travaux supplémentaires pour la sécurisation des voies et des mises en conformité exigées actuellement pour les réseaux Eaux Usées, Eaux Pluviales, et des suppressions de travaux pour plantation des arbres haute tige et arbustes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant n°2 porté à 410 796,60 € HT soit 492 955,92 € TTC. et autorise Monsieur GELINEAU Jackie, Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### **II- RÉALISATION D'EMPRUNT AUPRES DU CRÉDIT MUTUEL POUR FINANCER DES TRAVAUX HT DE VOIRIE**

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par le Centre d'Affaires du Crédit Mutuel de l'Anjou pour l'attribution d'un emprunt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de demander au Centre d'Affaires du Crédit Mutuel de l'Anjou, l'attribution d'un emprunt pour financer les travaux de finition de voirie du Lotissement « Le Hameau de l'Echalier », dans la limite maximale de 125 000 € aux conditions suivantes :

- Objet : voirie
- Montant (€) : 125 000 €
- durée : 10 ans
- taux fixe : 0.93 %
- périodicité d'amortissement : trimestrielle
- date d'échéance : 15 du mois
- Echéance : échéances constantes
- Frais de dossier : 150 €
- Indemnités de remboursement anticipé : 5 % du capital remboursé, sauf en cas de vente d'un lot du lotissement « Le Hameau de l'Echalier »

- prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances

- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Jackie GELINEAU, Maire de Chanteloup-les-Bois ou en cas d'empêchement un adjoint, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **III – RÉALISATION D'EMPRUNT AUPRES DU CRÉDIT MUTUEL POUR FINANCER LA TVA DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par le Centre d'Affaires du Crédit Mutuel de l'Anjou pour l'attribution d'un emprunt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de demander au Centre d'Affaires du Crédit Mutuel de l'Anjou, l'attribution d'un emprunt pour financer la TVA des travaux de finition de voirie du Lotissement « Le Hameau de l'Echalier », dans la limite maximale de 25 000 € aux conditions suivantes :

- Objet : TVA sur travaux voirie
- Montant (€) : 25 000 €
- durée : 1 an
- taux fixe : 0.47 %
- périodicité d'amortissement : in fine
- Frais de dossier : 150 €
- Garantie(s): sans
- Indemnités de remboursement anticipé : 5 % du capital remboursé

- prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité sur l'année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement de l'échéance.

- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement de l'échéance.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Jackie GELINEAU, Maire de Chanteloup-les-Bois ou en cas d'empêchement un adjoint, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### **IV – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA DÉMOLITION DE LA MAISON AU 5 RUE ST MICHEL**

La commune avait acquis la maison située au 5 rue St Michel à Chanteloup-les-Bois en vue d'y construire 3 logements locatifs. Pour ce faire, il convient de démolir et désamianter ce bâtiment. 3 entreprises ont été sollicitées, 2 seulement ont répondu. Après présentation des devis des travaux, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise BOUCHET Vezins et son co-traitant DI Environnement pour un total TTC de 54 445,99€  
Selon la répartition suivante :
- BOUCHET : 18 744.00€ et DI Environnement : 35 701.99€

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur GELINEAU Jackie, Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer le devis ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### **V – REMPLACEMENT D'UN POSTE INFORMATIQUE**

L'ordinateur de la secrétaire de mairie servant aussi de serveur présente énormément de dysfonctionnements depuis plusieurs mois. Après de nombreux essais de réparation, il s'avère qu'il doit être changé. Deux entreprises ont été sollicitées (JVS Mairistem et A2points).

Trois propositions ont été devisées :

- Fourniture et installation d'un serveur dédié et d'un nouveau poste
- Fourniture d'un nouveau poste seul servant aussi de serveur
- Mise en place du Cloud pour archiver à distance les données mairie
- (La société JVS Mairistem a également devisé la réinstallation de leurs logiciels métier sur un autre serveur.)

Après présentation des différents devis, le conseil Municipal décide à l'unanimité des 11 votants, de retenir l'offre la plus intéressante de la société A2points pour la fourniture et l'installation d'un serveur dédié et d'un nouveau poste pour un coût de 3 372.00€ TTC, ainsi que la réinstallation par JVS de leurs logiciels métier pour un coût de 540.00€ TTC.  
Soit un coût total de 3912.00€ TTC

#### **VI – DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION POUR LES INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE POUR 2018-2019**

Afin de sensibiliser les enfants scolarisés à l'école Saint Jean Bosco à la musique, la commune de Chanteloup-les-Bois sollicite l'intervention du Conservatoire du Choletais à hauteur maximale d'une heure hebdomadaire. Cette prestation sera facturée par l'Agglomération du Choletais à la Commune de Chanteloup les Bois pour un montant de 1 815 € (55€ /h sur 33 semaines) frais de déplacement en plus, pour une heure d'intervention hebdomadaire sur l'année scolaire 2018/2019.

Afin de formaliser la décision favorable de l'Agglomération du choletais, une convention doit être signée entre l'Agglomération du choletais et la commune de Chanteloup-les-Bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention type pour la mise en place des interventions musicales en milieu scolaire à l'école Saint Jean Bosco
- d'autoriser Monsieur GELINEAU Jackie, Maire de la Commune de Chanteloup-les-Bois, à signer ladite convention.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### **1- Condoléances**

Le Maire donne lecture au Conseil des différentes lettres de condoléances (Sénateur et Sénatrice) adressées en Mairie suite au décès de Mme Michèle CAQUINEAU, ancienne conseillère et adjointe à la mairie.

### **2- Panneaux et boîtes d'affichage sur le domaine public**

Mr le Maire tient à rappeler que l'utilisation des panneaux et des boîtes d'affichage mis à disposition des associations est exclusivement réservé à diffuser de l'information sur l'association ou d'ordre général, neutre commercialement et non politique.

Il est interdit d'y afficher de la publicité pour les commerces, entreprises ou artisans.

Aucune prise de position politique n'est tolérée.

De plus, Mr le Maire annonce au Conseil que dorénavant, pour chaque courrier et mail intempestifs ou virulents reçus en mairie, aucun retour ne sera fait.

### **3- Bibliothèque**

Compte-rendu de la rencontre avec les membres du bureau de la bibliothèque le 28 juin 2018 : Suite à une rencontre avec l'AdC concernant la précédente convention tripartite (CAC – bibliothèque et commune), il s'avère que ce modèle de convention ne sera pas renouvelé.

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, seront créées :

- une convention entre le département et l'AdC,
- une entre l'AdC et chaque commune membre,
- les communes devront créer une convention avec leur bibliothèque.

Seulement, pour Chanteloup, ce schéma ne peut pour l'instant se mettre en place car la bibliothèque n'a pas de statut propre à elle, étant actuellement une branche du Cercle.

Ainsi, pour pouvoir continuer, il est demandé aux membres du bureau de créer les statuts de la bibliothèque avant janvier 2019.

### **4- Repas des Aînés**

Les menus des deux différents traiteurs sollicités ont été présentés. Le Conseil décide d'arrêter son choix sur celui de Paul Raison.

### **5- Aire de jeux**

Le grand jeu est monté, il reste le portique ainsi que les jeux à ressort à installer.

### **6- Peinture des bureaux de la mairie**

Les peintures se feront semaine 30 pour le bureau de la secrétaire de mairie et celui du maire. Le bureau de l'accueil sera peint les 30 et 31 juillet et le 1<sup>er</sup> août. Pendant ces 3 jours la mairie et la poste seront fermées.

## **TOUR DE TABLE**

### **➤ Commissions Intercommunales**

*Commission Petite Enfance – Myriam Levron*

Temps Fort à Mazières : 1 spectacle – 2 représentations « Du Pain pour Petit Bonhomme ». Très bonne affluence (environ 120 personnes à chaque représentation)

*Office du Tourisme – Anne Préhaut*

Activité moins dynamique cette année.

Un déficit est prévu pour cette fin d'année.

Des subventions vont être demandées pour y remédier.

*Culture – Anne Préhaut*

Présentation de toute la saison théâtrale qui s'avère très riche.

### **➤ Commissions Communales**

*Basket – Manuella Cesbron*

Lors de l'Assemblée Générale du 22 juin les membres du bureau ont remercié l'équipe municipale pour la subvention versée.

*Transport Solidaire – Martine Brémond*

Réunion chauffeurs / bénéficiaires prévue le 14 septembre 2018 à 14h30

### **Dates des Conseils Municipaux**

- lundi 10 septembre 2018
- lundi 8 octobre 2018
- lundi 12 novembre 2018
- lundi 10 décembre 2018

Le Maire,  
Jackie GELINEAU